

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, le 17/04/2024

### FOOTBALL

Dispositif de sécurité mis en place pour le match  
LOSC-AVFC du jeudi 18 avril 2024

Dans le cadre des quarts de finale de la Ligue Europa Conference, le match de football opposant le Lille Olympique Sporting Club (LOSC) à l'Aston Villa Football Club (AVFC) se tiendra au sein du Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy de Villeneuve d'Ascq ce jeudi 18 avril à 18h45.

Afin d'assurer la sécurité de cet évènement, un arrêté préfectoral de périmètre et d'encadrement a été pris. Les mesures administratives suivantes seront mises en place du **jeudi 18 avril à 12h00 au vendredi 19 avril 2024 à 02h00 du matin**.

**Les supporters de l'AVFC qui participent au déplacement** devront obligatoirement respecter des consignes de retrait de leur billet et d'acheminement vers le stade déterminées dans l'arrêté préfectoral.

Ces personnes ne peuvent se prévaloir de la qualité de supporters de l'AVFC ou se comporter comme tel dans le périmètre listé ci-dessous et dans la Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy, en dehors du secteur qui leur est réservé.

Il est interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de l'AVFC ou se comportant comme tel, démunis d'un billet, d'une contre marque ou tout autre titre permettant d'assister à la rencontre, de se rendre à la Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy et de circuler ou stationner sur la voie publique dans le périmètre délimité par les voies suivantes à Villeneuve d'Ascq :

**Rue Verte / Boulevard Van Gogh /**

**Boulevard du Breucq / Rue de la Volonté /**

**M146 / Avenue de l'Avenir / Boulevard de Valmy**

Les supporters de l'AVFC sont tenus de se conformer aux modalités d'accueil prévues par les organisateurs. Pour échanger leur contremarque, ils devront se rendre au palais de la Bourse (chambre de commerce et d'industrie) situé au 40, place du théâtre à Lille (59) le mercredi 17 avril entre 13h30 et 18h30 ou le jeudi 18 avril entre 10h30 et 16h00 ou sur tout autre lieu expressément indiqué par les forces de l'ordre.

Les supporters de l'AVFC qui participent au déplacement en autobus organisé par une agence de voyage ou par le club, sont tenus de se conformer aux modalités de déplacements et devront notamment se regrouper sur le parking C2 bus situé rue Paul Langevin à Villeneuve

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

d'Ascq (59) afin d'être pris en charge et acheminés jusqu'à la porte I du Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy afin d'accéder à la zone visiteurs.

Les supporters de l'AVFC souhaitant utiliser les transports en commun sont notamment tenus de se conformer aux modalités de déplacement prévues par les organisateurs en privilégiant la ligne 1 du métro, ligne jaune (trajet Gare Lille Flandres – 4 Cantons), puis en se rendant jusqu'à la porte I du Decathlon Arena - Stade Pierre-Mauroy,

Il est interdit pour tout spectateur, de posséder, transporter et utiliser aux abords et dans l'enceinte du stade ainsi que dans le périmètre cité ci-dessus, tous pétards ou engins pyrotechniques et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ou pouvant constituer une arme.

Le non-respect de ces mesures est punissable de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €. En cas de condamnation, une peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pendant un an peut être prononcée.

\*\*\*

Compte tenu de la forte affluence et d'une circulation dense, il est recommandé à tous les spectateurs d'anticiper leur arrivée au stade.

Les services de l'État, les forces de l'ordre et les renforts d'unités de force mobile restent mobilisés afin d'assurer la sécurité de tous.

Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, compte sur la responsabilité collective et individuelle des supporters du LOSC et de l'Aston Villa Football Club, ainsi que de l'ensemble des personnes assistants au match, afin que chacun puisse profiter de cet événement festif et convivial en toute sécurité.

\*\*\*

Retrouvez l'ensemble des mesures sur :

<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/94813/676707/file/Recueil%20n%C2%B0138%20sp%20du%2016%20avril%202024.pdf>

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)